

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DF 37 Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2011.
Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature, présentée en annexe.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu les délibérations 2011 DF 31 et 2011 DF 32 des 20 et 21 juin 2011 relatives au Compte Administratif et de Gestion des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2010 ;

Vu la délibération 2011 DF 33 des 20 et 21 juin 2011 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 27 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 2^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 3^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 4^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 5^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 6^e arrondissement en date du 28 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 7^e arrondissement en date du 29 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 8^e arrondissement en date du 28 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 9^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 10^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 11^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 13^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 14^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 15^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 16^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 17^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 18^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 19^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu la délibération du Conseil du 20^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2011, et la ventilation des dépenses par chapitre et par nature, présentée en annexe ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement présentés en équilibre des dépenses par rapport aux recettes, avec les dépenses ventilées par chapitre et par nature, sont adoptés conformément aux documents annexés à la présente délibération.